



Le Grand Charolais

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Pièce 3.4 : Liste des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un
changement de destination

Arrêt

Elaboration du PLUi du Grand Charolais prescrite par délibération du
conseil communautaire en date du 18 décembre 2019

PLUi du Grand Charolais arrêté par délibération en date du 15 mai 2025

Pour copie conforme,
Gérald GORDAT,
Président du Grand Charolais



Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 15 mai 2025

Gérald GORDAT,
Président du Grand Charolais



TABLE DES MATIERES

RAPPEL DU CONTEXTE ET CRITERES.....2

Contexte légal et réglementaire2

Rappel du parti-pris du PLUi sur les changements de destination.....2

Les critères d’analyse du changement de destination mis en place par le PLUi3

LISTE DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN ZONE A OU N AU TITRE DE L'ARTICLE L. 151-11 2° DU CODE DE L'URBANISME5

1 à 9.....	5
10 à 19.....	6
20 à 29.....	8
30 à 39.....	10
40 à 49.....	13
50 à 59.....	17
60 à 69.....	19
70 à 79.....	22
80 à 89.....	25
90 à 99.....	27
100 à 109.....	31
110 à 119.....	34
120 à 129.....	36
130 à 139.....	39
140 à 149.....	41
150 à 159.....	44
160 à 169.....	46
170 à 179.....	49
180 à 189.....	52
190 à 199.....	55
200 à 209.....	58
210 à 219.....	60
220 à 229.....	63
230 à 236.....	66



Point de vigilance

Pour qu'un bâtiment puisse changer de destination, deux étapes successives sont nécessaires :

1. Inscription dans le PLUi :

Pour qu'un bâtiment puisse changer de destination, il doit être désigné comme éligible dans le PLUi, conformément à l'article L. 151-11 du Code de l'urbanisme. Cette inscription est soumise à l'avis simple de la CDPENAF. Par ailleurs, l'État, la Chambre d'Agriculture et les collectivités locales concernées donnent également leur avis dans le cadre de l'avis des personnes publiques associées (PPA).

Les bâtiments désignés comme éligibles à changer de destination dans le PLUi sont ceux présentés dans la liste dans les pages suivantes.

2. Obtention d'une autorisation d'urbanisme :

Même si un bâtiment est inscrit dans le PLUi comme pouvant changer de destination, le propriétaire doit déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou permis d'aménager). Cette demande est soumise à l'avis conforme de la CDPENAF, ce qui signifie que son accord est impératif pour obtenir l'autorisation de changement de destination.

RAPPEL DU CONTEXTE ET CRITERES

Contexte légal et réglementaire

La destination d'un bâtiment désigne l'usage pour lequel il a été conçu, construit ou modifié. Selon l'article R. 151-27 du Code de l'urbanisme, il existe cinq grandes catégories de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, ainsi que les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Chacune de ces destinations se décline en 23 sous-destinations définies à l'article R. 151-28 du même code.

Le changement de destination est donc le passage d'une destination à une autre. C'est par exemple le cas d'un bâtiment agricole transformé en habitation.

Le Code de l'urbanisme permet aux documents d'urbanisme d'identifier les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination, à condition que cela ne porte pas atteinte à l'activité agricole ou à la qualité paysagère du site. En zone A, ce changement est soumis à l'avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), tandis qu'en zone N, il requiert l'avis de la CDNPS (art. L. 151-11 du CU).

Pour rappel (voir point de vigilance ci-contre), l'identification préalable d'un bâtiment dans le PLUi comme pouvant changer de destination est obligatoire, mais ne garantit pas l'autorisation du changement. Celle-ci reste soumise à l'avis conforme de la CDPENAF, qui peut l'accepter ou le refuser, si elle estime que la présence de tiers en zone agricole peut compromettre l'activité agricole, par exemple en créant des zones de non-traitements, en générant des conflits d'usage ou encore en privant le monde agricole des bâtiments qui pourraient encore avoir un intérêt pour l'activité.

Rappel du parti-pris du PLUi sur les changements de destination

Les territoires ruraux dont celui de la Communauté de Communes du Grand Charolais sont concernés par de très nombreux bâtiments en zones A ou N susceptibles de changer de destination.

Comme expliqué dans le rapport de présentation tome 10 (Justifications des choix), le PLUi se base sur la Jurisprudence (CE, 20 mai 1996, n°125012 ou CE, 28 déc. 2018, n°408743) qui veut que les bâtiments construits avant 1943 (date d'instauration des autorisations d'urbanisme) et qui avaient initialement un usage agricole, n'ont jamais eu de destination.

Ainsi, seuls les bâtiments agricoles isolés et abandonnés ; construit avant 1943 et les bâtiments agricoles isolés et

abandonnés construits après 1943 sont susceptibles de faire l'objet d'une inscription dans le PLUi.

Concernant les autres bâtiments agricoles qui sont donc accolés ou très proches d'une habitation existante, construits avant 1943, initialement à usage agricole mais qui a disparu de longue date, et qui ne sont pas des ruines : ces bâtiments sont considérés comme accessoires à une habitation existante et suivent donc la destination du bâtiment principal (R.151-29 du Code de l'urbanisme). Aucune identification de ces bâtiments annexes n'apparaît donc nécessaire au titre d'un changement de destination, mais certains de ces bâtiments, ceux présentant des volumes très importants, ont tout de même été inscrits pour assurer juridiquement le changement de destination.

Les critères d'analyse du changement de destination mis en place par le PLUi

Dans le cadre du PLUi du Grand Charolais, l'analyse des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination repose sur plusieurs critères cumulatifs : l'impact sur le monde agricole, l'intérêt architectural et patrimonial et la desserte par les réseaux et l'accès.

Ces 3 critères doivent être respectés par chaque bâtiment pour être inscrit comme « bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination ».

Le tableau suivant détaille et explique les modalités de prise en compte de ces critères.

Critères	Explications
1 L'impact sur le monde agricole	Ce critère vise à préserver l'activité agricole en entraînant toute atteinte à son bon fonctionnement. Ainsi, un bâtiment ne peut être considéré comme éligible au changement de destination que s'il ne se trouve ni sur un site où une exploitation agricole est en activité, ni à proximité immédiate d'une exploitation existante, généralement dans un rayon de 100 mètres. De plus, il ne doit pas générer de nuisances majeures pour les activités agricoles voisines, notamment en respectant le principe de réciprocité pour les bâtiments d'élevage, les zones d'épandage et les cultures pérennes telles que les vignes ou les vergers. L'objectif est également d'éviter les conflits d'usage, par exemple la création de zones de non-traitement (ZNT) qui pourraient restreindre l'exploitation des parcelles agricoles environnantes. L'évaluation de ce critère prend en compte l'ensemble des constructions présentes sur le site, y compris les habitations existantes. Ainsi, si des tiers occupent déjà l'espace entre le bâtiment et une exploitation agricole, ce dernier peut être considéré comme éligible au changement de destination puisqu'il n'engendrerait pas de contrainte supplémentaire par rapport aux gênes déjà existantes.

Critères	Explications
	Enfin, un bâtiment ne peut être retenu que s'il ne présente plus d'intérêt pour une réutilisation agricole, garantissant ainsi que sa transformation ne prive pas le monde agricole d'un outil potentiellement utile.
2 L'intérêt architectural et patrimonial	Dans le territoire du Charolais-Brionnais, ce critère s'appuie sur la richesse du bâti traditionnel, témoin d'un patrimoine rural remarquable et de savoir-faire locaux. Les constructions éligibles sont celles qui reflètent l'histoire et l'identité architecturale du territoire, souvent associées aux activités agricoles et rurales. Outre l'intérêt architectural, un bâtiment doit répondre à des critères structurels précis pour pouvoir être requalifié. Il doit impérativement être couvert et clos, c'est-à-dire muni d'une toiture et de systèmes de fermeture garantissant sa clôture totale. Ainsi, un bâtiment agricole non clos, tel qu'un hangar ouvert, une stabulation ou un abri sans façade, ne peut pas être retenu pour un changement de destination. Cette exigence s'appuie sur la définition réglementaire du bâtiment issue du décret du 28 décembre 2015, qui stipule qu'une construction doit être « couverte et close » pour être qualifiée de bâtiment.
3 La desserte par les réseaux et l'accès	Ce critère vise à garantir que la transformation du bâtiment ne nécessite pas d'extensions importantes d'infrastructures. Le bâtiment doit être desservi par les réseaux ou se situer à proximité immédiate d'une infrastructure existante. Cela concerne principalement : • L'alimentation en eau, nécessaire pour assurer les usages domestiques, artisanaux ou tertiaires liés à la nouvelle destination du bâtiment. • Le raccordement au réseau électrique, indispensable pour toute occupation permanente ou toute activité nécessitant une alimentation en énergie. Même si les coûts de raccordement peuvent être à la charge du pétitionnaire, le bâtiment ne doit pas être trop éloigné des infrastructures existantes afin de limiter les extensions de réseau. Le bâtiment doit être accessible par une voie existante, permettant une desserte sécurisée et fonctionnelle. Une route carrossable doit permettre son accès, que ce soit une voie communale ou un chemin rural praticable. L'objectif est d'éviter la création de nouveaux chemins ou d'élargissements qui entraîneraient une artificialisation supplémentaire des terres agricoles. De plus, le bâtiment doit pouvoir disposer d'un espace de stationnement suffisant sans nécessiter l'empiètement sur des surfaces agricoles. Cela garantit que le changement de destination ne perturbe pas les activités agricoles environnantes en introduisant un besoin d'aménagement supplémentaire.

LISTE DES BATIMENTS SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN ZONE A OU N AU TITRE DE L'ARTICLE L. 151-11 2° DU CODE DE L'URBANISME

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
1	BALLORE	A88	A	Les Claux	✓	✓	✓	
2	BALLORE	B9	A	Les Poudrats	✓	✓	✓	NC
3	BALLORE	B281	A	Les Croux	✓	✓	✓	
4	BALLORE	C86	A	Champ de Roche	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
5	BALLORE	C198	A	Champ de Vevre	✓	✓	✓	
6	BALLORE	AC85	A	Le Carrouge	✓	✓	✓	NC
7	BALLORE	AC67	A	Le Carrouge	✓	✓	✓	NC
8	BALLORE	AB16	A	Augy	✓	✓	✓	NC
9	BALLORE	AB21	A	Augy	✓	✓	✓	NC
10	BALLORE	AB53	A	Augy	✓	✓	✓	NC
11	BALLORE	B219	A	Les Croux	✓	✓	✓	NC
12	BALLORE	AB46	A	La Tondue	✓	✓	✓	NC

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
13	BALLORE	B208	A	Les Bruyères	✓	✓	✓	NC
14	BALLORE	B118	A	Les Bruyères	✓	✓	✓	NC
15	BALLORE	B12	A	Les Poudrats	✓	✓	✓	NC
16	BALLORE	C245 et 246	A	Les Saverys	✓	✓	✓	NC
17	BARON	C639	A	Les Bois de Pringues	✓	✓	✓	
18	BARON	C479	A	Pringues	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
19	BARON	C1222	A	Pringues	✓	✓	✓	
20	BARON	B56	N	Place de Barnot	✓	✓	✓	
21	BARON	A118	N	Les Foretilles	✓	✓	✓	
22	BARON	A306	A	Les Bas	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
23	BEAUBERY	M84	A	599 Route de Saint- Bonnet-de- Joux	✓	✓	✓	
24	BEAUBERY	AB79	A	45 Chemin des Gautiers	✓	✓	✓	NC
25	CHAMPLECY	A8 et 385	N	129 Route de Charolles	✓	✓	✓	
26	CHAMPLECY	D134	A	2600 Route de Chatel Vilain	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
27	CHANGY	C467	P	Les Guernes	✓	✓	✓	
28	CHANGY	C454	A	Les Garennnes	✓	✓	✓	
29	CHANGY	C423	N	Pignière	✓	✓	✓	
30	CHANGY	B219	A	Épinassy	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
31	CHANGY	C203	P	436 Route des Lavois	✓	✓	✓	
32	CHANGY	C403	A	Les Brosses	✓	✓	✓	
33	CHANGY	B639	N	1280 Route d'Épinassy	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
34	CHANGY	B647	N	1246 Route d'Épinassy	✓	✓	✓	
35	CHANGY	C601	A	Les Guernes	✓	✓	✓	
36	CHANGY	C213	Ap	55 Route de la Provenchere	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
37	CHANGY	AE71	A	1200 Route de Montessus	✓	✓	✓	
38	CHAROLLES	F159	A	12 Chemin de Mounot	✓	✓	✓	
39	CHAROLLES	ZA146, 150 et 151	N	Chemin du Moulin	✓	✓	✓	
40	CHAROLLES	ZA59 et 61	A	2 Chemin de la Meunière	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
41	CHAROLLES	ZD111	N	1 Chemin de Maufre	✓	✓	✓	
42	CHAROLLES	ZA56	N	12 Chemin de Mounot	✓	✓	✓	
43	CHASSENARD	AE54	A	3 Impasses des Gerauds	✓	✓	✓	
44	CHASSENARD	AE18	A	21 Rue du Centre	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
45	CHASSENARD	AC77	A	6 Rue de Beugney	✓	✓	✓	
46	CHASSENARD	B61	A	Rue de Beugney	✓	✓	✓	
47	COULANGES	ZL2	A	Les Pieguts	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
48	COULANGES	C188	A	Les Vignerons	✓	✓	✓	 
49	DIGOIN	D431	A	Les Bois de Lamotte	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
50	DIGOIN	C27	A	Chiseuil	✓	✓	✓	
51	DIGOIN	AM87	A	Les Drielles	✓	✓	✓	
52	GRANDVAUX	A358	N	939 Route de Longperier	✓	✓	✓	
53	GRANDVAUX	B220	A	712 Route du Champ du Four	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
54	GRANVAUX	B238	A	6 Chemin de Colonne	✓	✓	✓	
55	GRANVAUX	B379	A	Route de la Vallière	✓	✓	✓	NC
56	GRANVAUX	A304	A	Rue de la Mairie	✓	✓	✓	
57	GRANVAUX	A505	A	253 Desserte de Grande Coupe	✓	✓	✓	NC
58	HAUTEFOND	A161	A	Fommerand	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
59	HAUTEFOND	A64	A	Le Pavillon	✓	✓	✓	
60	HAUTEFOND	B153	A	La Redoute	✓	✓	✓	
61	HAUTEFOND	B118	A	Le Paquier de Ballet	✓	✓	✓	
62	LE ROUSSET- MARIZY	A115	A	1930 Route de Volsin	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
63	LE ROUSSET-MARIZY	A347	A	1424 Route de Volsin	✓	✓	✓	
64	LE ROUSSET-MARIZY	G105	A	2595 Route de Commugny	✓	✓	✓	
65	LE ROUSSET-MARIZY	G336	A	2390 Route de Commugny	✓	✓	✓	NC
66	LE ROUSSET-MARIZY	G198	A	Le Theurot	✓	✓	✓	NC
67	LE ROUSSET-MARIZY	F15	A	280 Route de Commugny	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
68	LE ROUSSET-MARIZY	AD98	N	215 Chemin du Brouillat	✓	✓	✓	
69	LE ROUSSET-MARIZY	F174	A	570 Impasse des Clochards	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
70	LE ROUSSET-MARIZY	E226	A	121 Impasse de Champ Rougeot	✓	✓	✓	 
71	LES GUERREUX	AB128	A	542 Chemin des Brenons	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
72	LES GUERREUX	C258 et 259	N	Chemin de Crécoux	✓	✓	✓	
73	L'HOPITAL-LE- MERCIER	B99 et 100	N	Condé	✓	✓	✓	
74	L'HOPITAL-LE- MERCIER	D151	A	Le Quart	✓	✓	✓	
75	LUGNY-LES- CHAROLLES	A29	A	98 Route du Palais	✓	✓	✓	NC

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
76	LUGNY-LES-CHAROLLES	A107	A	80 Route des Périchons	✓	✓	✓	
77	LUGNY-LES-CHAROLLES	C584	N	Brosse des Davots	✓	✓	✓	
78	LUGNY-LES-CHAROLLES	C823	A	Champ des Bois	✓	✓	✓	
79	MARTIGNY-LE-COMTE	A185	A	Le Petit Baronnet	✓	✓	✓	NC

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
80	MARTIGNY-LE-COMTE	A317	A	245 Route du Champ Raquin	✓	✓	✓	
81	MARTIGNY-LE-COMTE	D402	A	2320 Route de Baron	✓	✓	✓	
82	MOLINET	E277	A	Les Bouleaux Nord	✓	✓	✓	
83	MOLINET	AP4	N	90 Rue Grande Rue	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
84	MOLINET	E575	A	2 Chemin d'Estrées	✓	✓	✓	
85	MORNAY	AE46	A	Le Noisillier	✓	✓	✓	 
86	MORNAY	AH57	A	L'Épinet	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
87	MORNAY	AH103	A	L'Épinet	✓	✓	✓	
88	MORNAY	AH124	A	Le Buisson de l'Épinet	✓	✓	✓	
89	MORNAY	AK224 et 225	A	Les Jeandeaux	✓	✓	✓	
90	MORNAY	AK153	A	2124 Route des Jeandeaux	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
91	MORNAY	AK182	A	Les Jeandeaux	✓	✓	✓	
92	MORNAY	AK52	A	Les Mazoyers	✓	✓	✓	
93	MORNAY	AV181	A	Le Champ Bon	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
94	MORNAY	AL96-113-114	A	Menière	✓	✓	✓	 
95	MORNAY	AT21	A	Villorbaïne	✓	✓	✓	 

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
96	NOCHIZE	A115	A	2976 Route de Nochize	✓	✓	✓	
97	NOCHIZE	B427	A	1095 Rue de Romainville	✓	✓	✓	NC
98	NOCHIZE	B265 et 268	N	Romainville	✓	✓	✓	NC
99	OUDRY	B343	A	La Vette	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
100	OUDRY	C136	A	La Vernée	✓	✓	✓	 
101	OZOLLES	C284	A	Cloudeau	✓	✓	✓	
102	OZOLLES	D219	A	Pommey	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
103	OZOLLES	D261	A	Les Grillets	✓	✓	✓	NC
104	OZOLLES	A7	Ap	Sommery	✓	✓	✓	NC
105	OZOLLES	A38	A	Le Grand Montchalon	✓	✓	✓	
106	OZOLLES	A256	Ap	Sommery	✓	✓	✓	
107	OZOLLES	B622 - 652	A	Le Grand Champ	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
108	OZOLLES	F256	A	Les Drouillards Hauts	✓	✓	✓	
109	OZOLLES	F649	A	L'Embouche	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
110	OZOLLES	B119	A	Les Chazottes	✓	✓	✓	 
111	OZOLLES	B135	A	Les Fougères	✓	✓	✓	
112	OZOLLES	D142	N	La Scie	✓	✓	✓	NC

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
113	PALINGES	AO97	A	Obseigne	✓	✓	✓	NC
114	PALINGES	C115	A	Le Chevannet	✓	✓	✓	
115	PALINGES	AT45	A	Varennes	✓	✓	✓	
116	PALINGES	AW66	A	Les Condemines	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
117	PALINGES	AW6	A	Morigny	✓	✓	✓	
118	PALINGES	AC29	N	Au Marot	✓	✓	✓	
119	PALINGES	AS81	N	Pont de Digoine	✓	✓	✓	
120	PALINGES	AK58	A	48 Route de Charolles	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
121	PARAY-LE-MONIAL	A61	A	29 Chemin de Montceau	✓	✓	✓	
122	PARAY-LE-MONIAL	A33	A	9 Chemin de Montceau	✓	✓	✓	
123	POISSON	A250	A	Les Carreaux	✓	✓	✓	
124	POISSON	A69 et 569	A	Les Michelets	✓	✓	✓	NC

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
125	POISSON	A562	A	706 Impasse de la Croix Rouge	✓	✓	✓	
126	POISSON	E35	A	Le Sablon	✓	✓	✓	
127	POISSON	A281	A	1435 Chemin des Bruyères Charron	✓	✓	✓	
128	POISSON	B263 et 360	A	Impasse de l'Oratoire	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
129	POISSON	B255	A	Busseuil	✓	✓	✓	
130	POISSON	B283	A	Busseuil	✓	✓	✓	
131	POISSON	D27	A	287 Chemin de Martigny	✓	✓	✓	
132	POISSON	D19	A	399 Chemin de Martigny	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
133	POISSON	AB8	A	Route des Michelets	✓	✓	✓	
134	POISSON	D780	A	Le Petit Etang	✓	✓	✓	
135	POISSON	E657	A	Le champ du Bois	✓	✓	✓	
136	POISSON	A116	A	Les Balais	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
137	POISSON	A172	A	Les Crays	✓	✓	✓	
138	PRIZY	A561	A	Pré dessous	✓	✓	✓	
139	SAINT-AGNAN	ZS69,70, et 137	N	La Roche d'en Bas	✓	✓	✓	
140	SAINT-AGNAN	ZS137	N	La Roche d'en Bas	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
141	SAINT-AGNAN	ZS61 et 62	A	La Roche d'en Haut	✓	✓	✓	
142	SAINT-AGNAN	H942	A	La Bondue	✓	✓	✓	NC
143	SAINT-AGNAN	I293, 660, 661, 662	N	Prés de Lafond	✓	✓	✓	
144	SAINT-AGNAN	ZL114	A	Champ Gourmand	✓	✓	✓	
145	SAINT-AGNAN	E427	N	Moulin d'Issangy	✓	✓	✓	NC

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
146	SAINT-AUBIN- EN- CHAROLLAIS	AB49	N	500 Impasse d'Usigny	✓	✓	✓	
147	SAINT-AUBIN- EN- CHAROLLAIS	AB85	A	939 Boucle d'Usigny	✓	✓	✓	
148	SAINT-AUBIN- EN- CHAROLLAIS	AB31	A	218 Chemin d'Usigny	✓	✓	✓	
149	SAINT-AUBIN- EN- CHAROLLAIS	AK25	N	170 Impasse de Riollot	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
150	SAINT-AUBIN- EN- CHAROLLAIS	B374	N	309 Chemin des Corielles	✓	✓	✓	
151	SAINT-AUBIN- EN- CHAROLLAIS	B253	A	1195 Route de Charolles	✓	✓	✓	
152	SAINT-AUBIN- EN- CHAROLLAIS	C274	A	290 Route du Moulin Chipot	✓	✓	✓	
153	SAINT- BONNET-DE- JOUX	BM28	Ap	1799 Route de l'Étangchot	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
154	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AL23	Np	1685 Route de Croze	✓	✓	✓	NC
155	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AO27	A	1738 Route de Croze	✓	✓	✓	
156	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AO88	A	Rue du 19 Mars 1962	✓	✓	✓	NC
157	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AO108	A	Rue du 19 Mars 1962	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
158	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AO151 et 189	A	Mont de Mars du Bas	✓	✓	✓	
159	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AS72	A	799 Route de Cluny	✓	✓	✓	
160	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AT20	A	53 Chemin de la Garenne	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
161	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AH188	N	395 Route de la Chapelle	✓	✓	✓	 
162	SAINT-BONNET-DE-JOUX	AW141	A	La Croix d'Availly	✓	✓	✓	
163	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY	E287	A	Le Perret	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
164	SAINT-JULIEN- DE-CIVRY	E299	A	Le Perret	✓	✓	✓	
165	SAINT-JULIEN- DE-CIVRY	B195	N	Petit Civry	✓	✓	✓	
166	SAINT-JULIEN- DE-CIVRY	B583	A	Le Grand Chemin	✓	✓	✓	
167	SAINT-JULIEN- DE-CIVRY	D51	A	Gonin	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
168	SAINT-JULIEN- DE-CIVRY	A39	A	Les Jean Denis	✓	✓	✓	 
169	SAINT-JULIEN- DE-CIVRY	E333	A	Bois de Sarre	✓	✓	✓	
170	SAINT-JULIEN- DE-CIVRY	A749	A	Les Jean Denis	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
171	SAINT-JULIEN- DE-CIVRY	B74	Ap	Villemartin	✓	✓	✓	
172	SAINT-JULIEN- DE-CIVRY	D101	Ap	Charnay	✓	✓	✓	
173	SAINT-LEGER- LES-PARAY	A497	A	267 Chemin des Potins	✓	✓	✓	
174	SAINT-LEGER- LES-PARAY	B124	A	210 Impasse du Monument	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
175	SAINT-LEGER- LES-PARAY	A473	A	393 Impasse de la Gobeline	✓	✓	✓	
176	SAINT- VINCENT- BRAGNY	BL42	N	2175 Route de DIGOIN	✓	✓	✓	
177	SAINT- VINCENT- BRAGNY	BH4	A	L'Avoinerie	✓	✓	✓	
178	SAINT- VINCENT- BRAGNY	CP53	A	321 Chemin des Cailloux	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
179	SAINT-VINCENT-BRAGNY	CP185	A	En Vevre Sud Est	✓	✓	✓	
180	SAINT-VINCENT-BRAGNY	AM103	A	254 Chemin des Champeaux	✓	✓	✓	
181	SAINT-VINCENT-BRAGNY	CL100	A	Les Chaumes de Bord Nord	✓	✓	✓	
182	SAINT-VINCENT-BRAGNY	CH118	A	Le Bas de Chevagny Est	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
183	SAINT-VINCENT-BRAGNY	AS12	A	1628 Rue de La Rosière	✓	✓	✓	
184	SAINT-VINCENT-BRAGNY	AN2	A	335 Route de Charolles	✓	✓	✓	
185	SAINT-VINCENT-BRAGNY	CK57-58	A	2591 Rue de Chevagny	✓	✓	✓	 

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
186	SAINT-VINCENT-BRAGNY	CK58	A	2591 Rue de Chevagny	✓	✓	✓	NC
187	SAINT-YAN	AT25	A	270 Route de Versaugues	✓	✓	✓	
188	SAINT-YAN	AS6	A	2690 Route de Poisson	✓	✓	✓	
189	SAINT-YAN	D22	A	729 Route des Reuillons	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
190	SAINT-YAN	AH223	N	Le Bourg	✓	✓	✓	
191	SAINT-YAN	AK391	A	291 Route de Bel Air	✓	✓	✓	
192	SAINT-YAN	AT3 et 5	A	Le Grand Selore	✓	✓	✓	
193	SUIN	AC57	A	947 Route des Roches	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
194	SUIN	AB140	A	1303 Route de Saint- Bonnet	✓	✓	✓	
195	SUIN	AC115	A	1807 Route de Saint- Bonnet	✓	✓	✓	
196	SUIN	AE73	A	2274 Route de Saint- Bonnet	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
197	SUIN	AO199	A	536 Route des Ronzières	✓	✓	✓	
198	VARENNE- SAINT- GERMAIN	E274	A	1549 Route de Paray	✓	✓	✓	
199	VAUDEBARRIER	B266	Ap	La Grande Chaintre	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
200	VAUDEBARRIER	B251	AP	Les Terres d'en Bas	✓	✓	✓	
201	VAUDEBARRIER	B350	Ap	Langlure	✓	✓	✓	
202	VENDENESSE- LES- CHAROLLES	ZC29	A	235 Chemin des Vannes	✓	✓	✓	
203	VENDENESSE- LES- CHAROLLES	C301	A	300 Chemin des Seignes	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
204	VENDENESSE- LES- CHAROLLES	F824 et 1024	N	La Vaire	✓	✓	✓	
205	VENDENESSE- LES- CHAROLLES	A638	A	116 Chemin de Chateaux	✓	✓	✓	
206	VENDENESSE- LES- CHAROLLES	E338	A	404 Chemin du Champ de l'Etang	✓	✓	✓	
207	VENDENESSE- LES- CHAROLLES	F361	A	1338 Route de Sermaize	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
208	VENDENESSE- LES- CHAROLLES	H88	N	Impasse de la Roche	✓	✓	✓	
209	VENDENESSE- LES- CHAROLLES	B561	A	61 Route des Plainées	✓	✓	✓	
210	VENDENESSE- LES- CHAROLLES	D137	N	Route de Saint- Brancher	✓	✓	✓	
211	VERSAUGUES	A131	A	Les Rutons	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
212	VERSAUGUES	A167	A	Bornat	✓	✓	✓	
213	VERSAUGUES	A245	N	Les Gras	✓	✓	✓	
214	VERSAUGUES	B119	A	Aux Brugères	✓	✓	✓	
215	VERSAUGUES	B178	A	La Loge	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
216	VERSAUGUES	B348	A	Le Chalmont	✓	✓	✓	
217	VERSAUGUES	A277	A	Les Rossignols	✓	✓	✓	
218	VERSAUGUES	B274	A	La Roue	✓	✓	✓	 

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
219	VERSAUGUES	B291	A	Bois Royer	✓	✓	✓	 
220	VIRY	D216	N	La Pommeraiie	✓	✓	✓	
221	VIRY	ZB4	A	Les Vannes	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
222	VIRY	D242	N	2759 Route de la Pommeraiie	✓	✓	✓	
223	VIRY	B140	A	1874 Route de Charolles	✓	✓	✓	
224	VIRY	B451- 459	A	891 Impasse des Glandons	✓	✓	✓	
225	VITRY-EN- CHAROLLAIS	AC170	A	Pouilly	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
226	VITRY-EN-CHAROLLAIS	AC171	A	Pouilly	✓	✓	✓	
227	VITRY-EN-CHAROLLAIS	AC155	A	Pouilly	✓	✓	✓	NC
228	VITRY-EN-CHAROLLAIS	AC81	A	La Beluse	✓	✓	✓	
229	VITRY-EN-CHAROLLAIS	D700	A	514 Rue du Pont	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
cf. explication des critères								
230	VITRY-EN-CHAROLLAIS	AC13	A	535 Rue du paradis	✓	✓	✓	
231	VOLESVRES	B72	A	1 Route des Halliers	✓	✓	✓	 
232	VOLESVRES	B20	A	3 Route de la Bruyère des Halliers	✓	✓	✓	

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
233	VOLESVRES	C103	N	51 Rue de Romain	✓	✓	✓	
234	VOLESVRES	D10	A	18 Route des Aubepines	✓	✓	✓	NC
235	VOLESVRES	D577	A	Pont	✓	✓	✓	 

N°	Commune	Parcelle	Zonage	Localisation	Critère 1 : Agricole cf. explication des critères	Critère 2 : Intérêt patrimonial	Critère 3 : Réseaux et accès	Photographie(s)
236	VOLESVRES	D573	A	Pont	✓	✓	✓	